

**PARC**



**NATUREL REGIONAL DE CORSE**

PALAIS LANTIVY - AJACCIO - 20000 CORSE - TEL : 21.56.54



**TRAVAUX SCIENTIFIQUES**

Prix : 5F

1983

N°: 3

Vol.: 2

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY

**TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA CORSE**

S O M M A I R E

P. ALFONSI et A.-M. GIANETTI

L'HOMME A SCANDOLA - 71-105

**L'HOMME A SCANDOLA**

Par

Patricia ALFONSI et Anne Marie GIANETTI

Travail effectué sous la direction de Monsieur François POMPONI, Directeur de l'Institut d'Etudes Corses, dans le cadre des actions du Comité Scientifique de la Réserve Naturelle de Scandola.

## INTRODUCTION

-----

Depuis le mois d'Octobre 1976 , une partie de la presqu'île de Scandola est devenue un pôle privilégié d'étude et de réflexion en ce qui concerne le milieu naturel: réserve Naturelle , elle fait l'objet de mesures conservatoires.

En outre, l'aspect humain ne peut être négligé, bien que la presqu'île soit toujours restée éloignée de toute pression humaine excessive. En effet, de ce territoire actuellement presque exclusivement envahi par le maquis, des hommes ont tiré leurs ressources:

- Quelle a été leur activité au cours des siècles ?
- Est-il possible d'en connaître l'évolution ?

Les vestiges sur le terrain, les documents d'Archive (Notamment le Plan Terrier) et les témoignages oraux recueillis auprès des "anciens", nous aident à reconstituer les étapes de cette occupation humaine à Scandola; cependant ces informations restent assez fragmentaires et laissent subsister des "trous".

Le cadre de cette étude ne se limitera pas au seul périmètre de la Réserve, tant il est vrai que ce sont surtout les communautés voisines et les habitants du Niolo qui tiraient partie des ressources de la presqu'île.

# I DES ORIGINES A LA PERIODE GENOISE .

## I.1 L'époque préhistorique et romaine.

Les temps Préhistoriques ne nous ont livré aucun vestige: il est évident que cela ne peut exclure une éventuelle présence de l'homme dans cette région; néanmoins, en l'absence de témoins archéologiques aucune hypothèse sérieuse ne peut être avancée.

Par contre, la présence humaine est attestée d'une manière certaine à l'époque romaine, si ce n'est sur le périmètre même de la Réserve, du moins dans la zone limitrophe, c'est-à-dire la presqu'île de Scandola.

Les établissements romains (1), au nombre de 4, se localisent essentiellement sur le pourtour littoral: il n'y a donc aucune pénétration de l'intérieur, cette implantation le long des côtes étant tout-à-fait caractéristique en Corse.

La marine d'Elbo abritait le centre d'habitat le plus important tandis que la presqu'île était circonscrite par 2 noyaux principaux d'habitat (Focolare et Girolata) raccordés par une route secondaire antique dont le tracé correspond approximativement à celui du chemin actuel reliant Girolata à Galeria.

Il est intéressant de remarquer que ces établissements se situent tous les 4 à l'embouchure de cours d'eaux, dans des points qui semblent avoir été soigneusement choisis: à la fois lieux stratégiques (Cet intérêt n'a pas échappé aux génois qui érigèrent beaucoup plus tard les 2 tours d'Elbo et de Girolata) et lieux favorables au développement de certaines activités (cf. les groupements de bergeries d'Elbo et de Focolare).

Par conséquent, les premiers signes d'occupation humaine à Scandola émanent des "envahisseurs" romains, sans qu'aucun vestige ne puisse témoigner de la fixation ou du passage dans cette zone des peuplades insulaires

---

(1) cf. Carte archéologique de la presqu'île de Scandola à l'époque romaine, dans ASCANI Maria: "La Corsica nell'Antichità" - Collana storica corsa - 1942 - p.106 .

## I.2 L'époque médiévale.

Ces temps obscurs ne permettent guère mieux que ceux de l'Antiquité une approche de l'évolution du peuplement dans cette zone. Le climat d'insécurité permanente, qui est une constante de cette période, n'a pas favorisé l'installation et la fixation humaines dans les parties littorales dévastées dès les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, après la chute de l'Empire romain, par les grandes invasions. C'est à cette époque que les petits ports romains de Scandola (Marine d'Elbo, Girolata, et même Tuara) furent abandonnés et s'ensablèrent, car le maintien des ouvertures sur la mer devait nécessiter un entretien constant.

Les raids des Sarrasins, aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, accentuèrent ce phénomène de repli vers les régions montagneuses plus sûres et la désertification des côtes.

A partir du XI<sup>e</sup> siècle, la République de PISE entreprit en Corse un effort de remise en état des anciennes installations portuaires, et au XIII<sup>e</sup> siècle beaucoup de petits ports apparaissent praticables et susceptibles d'un petit commerce. Girolata fut-il de ceux-là ? Rien ne permet de l'affirmer. Mais on le voit apparaître, au XV<sup>e</sup> siècle, comme "Un bon port de plus de 2 000 de tour." dans la DESCRIZIONE DELLA CORSICA de Monseigneur Agostino GIUSTINIANI, Evêque du Nebbiu et savant humaniste: chronique dont l'importance n'est pas négligeable car elle reflète l'état de la Corse à la fin du Moyen-Âge. Le fait que Giustiniani occulte la presqu'île de Scandola pour ne mentionner que Girolata est très significatif: le territoire devait être complètement désert et dépourvu de toutes cultures.

En outre, les investigations de Mme MORACCHINI-MAZEL, qui s'attacha à retrouver sur le terrain et à inventorier les vestiges des anciennes églises piévanes, demeurèrent infructueuses dans cette partie du territoire de SIA et confirmèrent ainsi l'absence de tout peuplement sédentaire à Scandola pendant l'hégémonie pisane.

Si l'archéologie ne permet pas de combler les lacunes de la connaissance, des documents ultérieurs (Epoque Moderne) lèvent le voile sur ce "grand vide" du Moyen-Âge: notamment les rapports des communautés des

zones limitrophes, concernant les nombreuses contestations dont le territoire de SIA fut l'objet tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces populations y présentent de longs réquisitoires historiques devant établir les preuves d'une possession immémoriale.

Ils nous apprennent qu'avant l'an 1461, on trouvait dans la partie sud de la pieve de SIA beaucoup de petits villages (2). En effet, la présence d'habitants en assez grand nombre, dans l'arrière-pays de Scandola, est historiquement prouvée par les chroniques de FILIPPINI et Giovanni DELLA GROSSA.

Dès le XV<sup>e</sup> siècle donc, outre les cultures pratiquées à proximité de ces villages, la terre de Scandola déserte et inculte, n'ayant pas accueilli de population sédentaire, était utilisée par ces communautés pour le pacage de leurs troupeaux pendant l'hiver.

Or la politique de la terre "brulée", pratiquée par SPINOLA ("Qui rendit déserts tous les pays de Sagone jusqu'à Calvi"), lors de la guerre entre l'Office Saint-Georges et le seigneur local Jean-Paul de LECA, eut pour effet de chasser la quasi totalité des populations résidant sur ces terres (3). Elle suscita un phénomène de repli qui s'effectua pour partie en direction du "Vallon de Niolo" et de Calenzana et Moncale, tandis que la population des 4 villages ruinés d'Otta, Astico, Pinito et Curzo, se réfugia essentiellement à Evisa, village qui leur servait déjà auparavant d'entrepôt pour leurs bergeries pendant l'été.

Quelques années plus tard, un acte de concession, émanant de l'Office Saint-Georges (29 août 1496 - cf. note 2) leur donna "licenza" de pouvoir faire paître leur bétail, cultiver, ramasser les fruits, construire des cabanes, sur tout le territoire de SIA, comme ils le faisaient avant les guerres. Le périmètre des anciens villages détruits fut ainsi remis en culture (Certains villages furent même reconstruits: Otta et Curzo) tandis que les troupeaux étaient à nouveau conduits pendant l'hiver dans la zone plus éloignée de Scandola. Celle-ci n'ayant pas de peuplement constant était considérée selon l'usage comme une terre publique dont ces communautés jouissaient en totale indivision.

(2) A.D. - Série 2Q30 - Sia contentieux: Pièces produites par les communautés d'Otta et Evisa, en revendication des terres de Sia usurpées par le Niolo.

(3) cf. dans les années 1480-1490, les sanglantes expéditions militaires lancées par l'Office Saint-Georges pour lutter contre l'hégémonie des

Le sort du Niolo, quant à lui, resta en suspend à l'issue de ces guerres. Victimes de leur fidélité à l'égard de Gian-Paolo DE LECA, ils semblent avoir été très durement frappés par la répression organisée par Nicolo DORIA : chassés de leur territoire, on leur interdit de rebâtir leurs villages et même d'utiliser les pacages pour leurs troupeaux.

Cette mesure ne fut pourtant pas définitive: après de nombreuses démarches, ils purent progressivement obtenir l'autorisation de conduire leurs bêtes puis de reconstruire des cabanes (Non pas en pierre, mais "di frasche con paglia") et enfin (1530) des maisons qui ne devaient point dépasser une certaine hauteur.

Les Annales de BANCHERO (4) nous apprennent, en outre, que ceux des niolins qui étaient descendus dans le SIA furent frappés des mêmes interdictions de pacage et de construction.

---

(3 suite) deux grandes seigneuries de Rinuccio DELLA ROCCA et Gian-Paolo de LECA , ses concurrents directs, notamment sur le plan des prélèvements fiscaux

(4) Annales de BANCHERO (Ancien Podestat de Bastia au XVII<sup>e</sup> siècle), publiées par l'Abbé LETTERON - Ds Bulletin des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse - 1887 - p. 63 à 65.

II LES TEMPS MODERNES (DU XVI<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> s.)

Outre le PLAN TERRIER, qui représente le document de base, tout un corps de documents juridiques témoigne des nombreuses contestations que suscita la jouissance indivise de ces terres publiques, et constitue une source d'information importante permettant:

- De déterminer approximativement les origines de la transhumance nioline dans le SIA et notamment à Scandola.
- De la replacer dans le contexte économique et historique de l'époque.

II.1 Problème de la possession des terres, lié au contexte politico-économique.

Après les guerres féodales, dès 1510 les incursions barbaresques (Qui se perpétuèrent pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle) réinstallèrent dans les régions côtières un climat d'insécurité quasi permanent. Le processus d'abandon de la plaine et la régression des formes d'habitat sédentaire, déjà bien amorcés, se poursuivit.

L'Office Saint-Georges lança très tôt son programme de construction de tours de guêt et de défense, qui se solda à Scandola par l'érection de trois tours :

- 1 dans l'île de Gargalu.
- 1 à Elbo.
- 1 à Girolata.

Il apparait dans les textes que ce sont les gens de la province de Vico, notamment ceux d'Evisa et Otta, qui furent chargés de leur construction et de l'entretien (5).

---

(5) A.D. - Fond IC118 - Mémoire du 10 août 1776 - 2.

Dependant, certains pirates s'installèrent à demeure dans les criques de l'île, notamment dans les golfes de Girolata et Porto. A ce propos, le chroniqueur FILIPPINI signale que le port de Girolata "est un asile excellent pour les corsaires, bien qu'on ait bâti une tour pour garder cet endroit" et qu'il devint célèbre "depuis que le fameux corsaire DRAGUT y a été pris avec sa flotte par Giovannettino d'OREA." (6)

En 1516, un décret de l'Office Saint-Georges consacra la possession immémoriale des communautés fréquentant ces terres: "en concédant aux habitants de la vallée de SIA, qui sont ceux des lieux voisins de Curzo, Otta, Astico, Pinito, le privilège que personne ne puisse les troubler en aucune manière dans leurs possessions ordinaires, biens et paturages, suivant les anciennes coutumes." (7)

Pourtant, à partir de 1562, la Sérénissime République de Gênes, s'appuyant sur le fait de la désertification des terres, prétendit pouvoir en revendiquer la possession (Ce qu'elle fit pendant tous les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles). En effet, prétendant institutionnaliser les usages, les Statuts Civils de la Corse déclarent que ces terres publiques resteraient communes non pas à des communautés particulières mais à tout sujet immédiat de la République et propriété imminente de l'Etat: ceci permit à la République de disposer librement de ces territoires. Aussi, en 1664 afferma-t-elle les terrains de SIA à Yacinthe de la TOUR.

Le régime d'exploitation fut ainsi brusquement modifié, suscitant de nombreuses protestations: sur des terres dont elles avaient la jouissance commune et gratuite, les populations durent alors payer des droits de culture et de pâture.

Les textes ne nous fournissent aucun renseignement sur le seigneur concessionnaire, ni sur la durée de son bail: néanmoins on peut affirmer avec certitude qu'à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-ci avait déjà expiré.

Beaucoup plus importants allaient être les problèmes causés par l'arrivée en masse des niolins sur ce territoire de SIA revendiqué par les communautés d'Otta et Evisa.

---

(6) FILIPPINI A.P. (cf. traduction Abbé Letteron, 1890) p. 23.

(7) a.d. - Fond IC 118 - Mémoire du 10 août 1776 - 3.

Ce peuple montagnard, dont l'élevage constituait la seule ressource, descendait "depuis des temps immémoriaux" inonder la région de Galeria et la plaine du Fango (Comme beaucoup d'autres plaines corses) avec leurs troupeaux.

L'établissement, en 1704, par la République de Gênes, qui poursuivait sa politique d'inféodations en vue de la mise en valeur des plaines, d'un PROCOIO \* dans la région du golfe de Galeria (Limitrophe de Sia) concédé à un noble génois Luigi SAOLI, impliqua la fin du libre parcours et de la libre occupation des terrains. Aussi s'opposèrent-ils violemment à l'installation des colons. Saoli, réfugié à Calvi, mourut quelques temps après.

C'est à partir de cette époque que les niolins essayèrent d'assurer une "assise légale" à leur possession: démarche systématique, qui révéla leurs vues expansionnistes (8).

En effet, en 1717, ils réussirent à "extorquer" (9) au Gouverneur SPINOLA un Bail Emphytéotique, non seulement sur les terres de Galeria (Soit l'ancien Procoio de Saoli: pour la même rétribution = 380 L./ an) mais également sur les autres étendues de terrains comprises sous les noms de Sia, Filosorma, Paratello et Marzolino. Depuis, les écritures vont confondre l'ancienne concession et les autres grandes étendues.

Forts de cet acte, les niolins se répandirent dans le Sia, à partir des années 1730. Jusqu'à cette époque, ce territoire semble avoir été presque exclusivement fréquenté par les gens d'Otta et d'Evisa (Qui en jouissaient à la faveur des anciennes immigrations) et si quelques niolins venaient auparavant y faire paître leurs troupeaux, ils n'ont pas dû constituer une gêne véritable pour ces populations, tandis que cette arrivée en masse les troubla profondément dans leur possession.

Un recours auprès du Commissaire de Calvi se solda par l'interdiction faite aux habitants du Niolo de ne pas inquiéter ces gens dans leurs terres du Sia. Cet ordre fut exécuté jusqu'à ce que les génois fussent chassés de Corse, "Circonstance qui offrit aux niolins le droit d'inonder à nouveau ces terres avec leur bétail".

En 1749, des témoignages font apparaître ce territoire comme infesté de niolins:

\* PROCOIO : Domaine.

(8) A.D. - Séries 2Q 32 et 2Q 27 - Historiques: Mémoire des niolins et Mémoire de Calenzana et Moncale.

(9) Terme employé par les populations lésées.

- Les uns, attestant d'avoir fréquenté les plages de Girolata et de Sia et n'y avoir vu que des cabanes et des troupeaux niolins.
- Les autres, nommant les bergers niolins qu'ils y ont connus (Certificats reçus par des notaires publics).
- Quant à Jacques Calvani, curé de Niolo, il déclare que ceux du Niolo qui ont fait des semailles dans les terres de Sia (Osani, Girolata, Onca et autres...) lui ont payé la dîme de leur récolte.

En outre, les niolins voulant toujours consolider et affermir leurs possessions sur lesdits territoires, profitèrent d'un rayon de paix dont la Corse jouit en 1750 sous la protection des troupes auxiliaires de la France, pour envoyer à Gênes leurs représentants et demander ces biens en emphytéose perpétuelle (10) : contrat du 17 Mars 1751 (400 L./an).

En ce qui concerne les terres de Sia et Scandola, il semble néanmoins que les autres communautés se maintinrent sur place, refusant de céder aux manœuvres d'intimidation niolines. De ce fait, le problème de la possession de ces terres resta entier après la conquête française, en 1768, bien que le nouveau gouvernement ait reconnu ces titres bons et valables. Certes, la Loi du 12 Octobre 1791 annula toutes les concessions, mais elle ne concernait que celles perpétrées après l'année 1768 (11).

---

(10) A.D. - Série 2Q 32 - Pièces relatives aux contestations des Niolins.  
(11) Loi émanant de l'Assemblée Constituante.

II.2 Scandola, terre vouée à l'élevage.

A la fin de l'Ancien Régime, le PLAN TERRIER (1780-1796) confirme et précise les données éparses que l'on peut recueillir dans les documents d'archive concernant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Il est cependant nécessaire de préciser qu'en ce qui concerne l'évolution de la vie pastorale, il est difficile d'éviter une image stéréotypée et de dégager ce qui peut être spécifique à la période.

A) L'ETAT DES TERRES :

Si l'on considère la zone élargie de la Réserve de Scandola, c'est-à-dire le périmètre inclu dans les limites - Punta Nera, Capu Licchia, Plage de Gradi, Cavone - la répartition des terres est la suivante:

Dans le détail des "Biens Possédés", il apparaît que tout le territoire appartient à la Nation = aucune propriété communale ni particulière.

Dans le détail des éléments concernant l' "Etat des Cultures" on trouve =

= Superficie totale -----	3 539,07 arpents
= Terres cultivées -----	225,59 a. (6,38 %)
= Terres incultes mais bonnes en pâture -----	2 204,51 a. (62,29 %)
= Terres incultivables, rochers -----	1 108,97 a. (31,33 %)

- A propos des "terres cultivées": elles sont localisées dans la Réserve même.

- = Section 197: Valle di Vecchio, Cala Gataja (79,76 a./319,05 a.)
- = Section 198: Punta Rossa, Capo a l'Agola (72,12 a./216,36 a.)
- = Section 199: Valle Ficaccia, Cala Moretta (73,71 a./294,84 a.)

Cependant, il est important de préciser qu'il s'agit uniquement de bois: peut-on alors penser qu'on en tirait profit puisque le Plan Terrier les range dans la catégorie "terres cultivées" ?

Par contre, si l'on considère les abords immédiats, très marécageux, de Girolata 32 arpents (=13,5 Ha.) sont cultivés en plantes annuelles, à l'embouchure du ruisseau de Novalla: principalement du blé et un peu d'orge.

La terre à cet endroit semble relativement bonne car 69,62 a. (29,5 Ha.) apparaissent "incultes mais cultivables" en plantes annuelles.

Néanmoins, si l'on regroupe ces données avec les précédentes, on se rend compte que l'agriculture a joué un rôle tout-à-fait négligeable. Pourtant la zone semble bien irriguée par de nombreux torrents, mais les vallées petites et nombreuses sont malheureusement très encaissées et le sol "généralement pierreux et médiocre".

On y dénombre uniquement 3 fontaines, d'un bon débit mais qui se "Réduisent à peu de choses pendant l'été" (Liées aux points de concentration pastorale ou de mise en culture):

- La fontaine d'ELBO = "qui n'est pas des meilleures"
- La fontaine l'OLIVA = "3 à 4 lignes cubes de bonne eau"
- La fontaine GIROLATA = "5 à 6 lignes cubes d'eau de bonne qualité mais de fraîcheur médiocre". (12)

- Les terres bonnes en pâture, c'est-à-dire le maquis, dominant très largement, tandis qu'aucune autre terre inculte mais cultivable n'est signalée.
- En outre, les zones rocheuses occupent un espace assez considérable, surtout dans le périmètre de la réserve.

Ces deux catégories de sol totalisent plus de 93 % de l'ensemble du terroir et montrent bien combien les sols étaient peu propices dans leur grande majorité à la culture.

Ce territoire peu fertile, dépourvu de cultures, mais riche en pâturages semble avoir été de tous temps un lieu de prédilection pour le pacage des troupeaux.

#### B) L'ACTIVITE PASTORALE :

D'après le Plan Terrier, le DOMAINE de GALERIA, complètement inhabité pendant l'été, était l'hiver venu envahi par les bergers et les troupeaux de 8 communautés voisines:

---

(12) Ligne: ancienne mesure représentant 1/12<sup>e</sup> partie du Pouce, c'est-à-dire 2,25 mm.

- Ceux de Calenzana et Moncale descendaient dans la vallée de Marzolino, proche de leur territoire.
- Tandis que Scandola comme tout le Sia, était exclusivement fréquentée par les gens d'Evisa et Otta, et les cinq communes du Niolo \* : ils en jouissaient en totale indivision.

Les communautés d'Evisa et Otta se livraient à quelques cultures dans le périmètre des anciens villages détruits, sans toutefois s'y fixer; ils y construisirent des cabanes qu'ils habitaient pendant l'hiver, et partageaient le reste du territoire, depuis le Monte Savinco jusqu'à la tour de l'Imbuto, qui "comprend le port de Girolata", avec les niolins pour la pâture de leurs troupeaux. Certes, les bergers du Niolo y faisaient quelques cultures, mais "légères et éparses, et de peu de produit suivant leur usage" : le terme de petit jardinage serait en fait plus approprié.

Les bergers du Niolo ne pouvaient pas, pour des raisons géographiques et climatiques, s'adonner à une agriculture véritable sur leur terroir montagneux. Ils vivaient, et ce depuis "un temps immémorial", du revenu de leurs troupeaux. Cette économie essentiellement pastorale les obligeait à se répandre dans les plaines et désertier leurs villages pendant huit mois de l'année. Propriétaires de leurs troupeaux, menés par les "capi pastori", ils n'hésitaient pas à parcourir de très longues distances pour trouver des pâturages: plus d'une centaine de kilomètres séparent la région du Niolo du domaine de Galeria et notamment de Scandola.

La descente se faisait en automne et le retour à la fin du printemps (Trañhumance de type inverse).

Ils dressèrent probablement à Scandola, comme partout ailleurs, des cabanes: sans doute cabanes en branchages car les seules constructions en dur signalées à cette époque par le Plan Terrier sont 2 bergeries à Elbo, qui semble avoir été très tôt un point relativement important de concentration pastorale.

Cheptel presque essentiellement ovin et caprin:

- Otta et Evisa ----- 4 491 bêtes (Sur le Sia)
- Les Niolins ----- 31 505 bêtes (Globalement)

Si le premier chiffre concerne le cheptel pacageant uniquement dans le Sia, le second concerne les bêtes pacageant dans tout le territoire de

Galeria: d'où l'impossibilité de déterminer, même approximativement, l'importance du bétail qui transitait à Scandola.

Le lait et le fromage constituaient la base de leur subsistance et un objet d'échange pour se procurer ce qu'ils ne produisaient point.

\*\*\*\*\*

Ainsi donc, l'absence totale de population pendant l'été, l'afflux des bergers nomades pendant l'hiver, la quasi inexistence de l'agriculture, la pratique exclusive de la jouissance collective, tels sont les caractères du terroir de Scandola à la fin de l'Ancien Régime.

-----

\* note concernant la page précédente :

les cinq communes du Niolo: Albertacce, Calacuccia, Casamaccioli, Corscia et Lozzi

III            LE XIX<sup>e</sup> SIECLE .

La période de l'Empire correspond à une phase "plus judiciaire" du conflit opposant les différentes communautés qui revendiquaient la possession du territoire de Scandola (Cf. volume énorme des actes et mémoires publiés par les différentes parties: rapports, plaidoyés, rappels historiques ...)

Il fallut attendre le 7 Août 1825 pour voir l'établissement d'un plan de partage, signé le 26 Avril 1827 (13) au Lieu-dit Girolata, et par conséquent la reconnaissance des droits des communes auxquelles une partie du Domaine de Galeria fut assignée:

- Les terres de Paratella et Marzolino: aux communes de Moncale et Calenzana.
- Les terres de Filosorma et Galeria: aux 5 communes du Niolo.
- Les terres de Sia: aux communes d'Evisa et Otta.

L'article I de la Loi du 17 Mai 1834 consacra officiellement ces dispositions:

"La propriété des terres du département de la Corse, connues sous les noms de Sia, Galeria, Filosorma, Marzolino et Paratella, est divisée entre le Domaine de l'Etat et les communes d'Evisa et Otta (Arrondissement d'Ajaccio), d'Albertacce, Calacuccia, Casamaccioli, Corscia et Lozzi (Arrondissement de Corte), de Moncale et Calenzana (Arrondissement de Calvi), conformément à l'acte de transaction passé le 26 Avril 1827 entre les maires desdites communes et les sous-Préfets des Arrondissements ci-dessus désignés, lequel acte est approuvé dans toutes ses dispositions et demeure annexé à la présente Loi ..." (14)

---

(13) Cf. Pièces annexes + Les 2 cartes concernant le Partage de 1827.

(14) Loi n° 275 - Bulletin n° 123 - 2<sup>e</sup> Semestre 1834 - P. 109.

### III. 1 Le régime de la propriété.

Avant 1864, Girolata et Scandola étaient inclus dans la commune d'Evisa. A cette date, le village d'Osani fut lui-même érigé en commune (Cf. les 41 communes apparues en Corse à cette époque) et la presque île incluse dans son territoire.

Le régime de la propriété correspond alors à la séparation simple entre biens communaux et propriété privée (15) (16).

- Les biens de la commune, outre une petite parcelle dans la section A5, sont tous situés à l'extérieur de la zone étudiée.
- La partie centrale et la partie nord de la presque île, acquises par adjudication ou mise aux enchères publiques, étaient devenues propriété collective des 5 communes du Niolo.
- La propriété privée, quant à elle, est strictement localisée dans la frange littorale sud, jusqu'à Girolata (Punta Scandola, Risatojo, Forno, Cavone, Sections A5 et AB).

Dans la zone de la Réserve (Partie section A1), on trouve 2 propriétaires:

- Fortaleone SUBRINI - Parcelles 3 à 12 - 181 69 57 hectares.
- Joseph NEGRONI - Parcelles 15 et 16 - 4 14 34 hectares.

Dans la zone "élargie", non compris Girolata (Partie section A3):

- Fortaleone SUBRINI - Parcelles 83 à 86 - 71 98 63 hectares.
- Marie BENEDETTI - Parcelles 87 à 92 - 39 74 47 hectares.

Le plus gros propriétaire est sans nul doute Fortaleone SUBRINI, qui possède environ 254 Hectares dans la presque île.

En ce qui concerne la zone de Girolata même, la propriété des meilleurs terrains, les plus proches du village, semble concentrée entre les mains de Ferdinand CECCALDI, dit "le Capitaine", originaire d'Evisa. (17)

(15) Matrice cadastrale d'OSANI - Mise à jour en 1865.

(16) Carte: Le régime de la propriété au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

(17) Cf. Cadastre 1865 - Tableau récapitulatif - Sections A5 et AB.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le village de Girolata n'existe pas encore, mais le fortin a été construit depuis quelques années.

Cependant, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on assiste à une sédentarisation progressive, certes de peu d'envergure, mais effective : notamment la fixation de 2 bergers niolins de Calacuccia qui tranhumaient traditionnellement l'hiver sur la côte.

Aucun document ne permet de reconstituer exactement les étapes de ce processus, néanmoins dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'après le plan cadastral de 1865, on trouve à Girolata même :

- 15 maisons.
- 3 bâtiments autres.
- 2 fours.

Et au lieu-dit Magasino, tout proche :

- 5 maisons.
- 1 bâtiment autre.

Quant à l'origine de leurs propriétaires, on remarque que la plupart sont originaires du Niolo, Evisa y compris.

### III.2 L'agriculture.

La mise en valeur agricole de Scandola ne semble pas avoir été amorcée avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. D'après le plan cadastral, en 1865, elle est encore exclusivement centrée sur Girolata : seules les sections A5 et AB semblent avoir été mises en culture (18)

En effet, le détail des parcelles sises dans la Réserve et la zone élargie de Scandola, ne laisse apparaître que des "terres vaines et vagues", des bois de chêne-verts et des terres labourables mais non cultivées. Par contre, dans la micro-zone de Girolata, outre le petit jardinage (6 jardins : 14,82 ares) on trouve 3 terrains plantés en céréales (18,31 ares) et 5 vignes (2,19 83 hectares).

Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, l'aspect de la région va être quelque peu modifié par rapport au siècle précédent : des surfaces cultivées

---

(18) Carte économique de la presqu'île de Scandola au milieu du XIX<sup>e</sup> s.

apparaissent, les cultures, dont les éléments dominants sont les céréales (Blé et orge dans une moindre mesure), s'étageant sur des parcelles assez exigües mais consolidées par des murets formant terrasse et retenant la terre.

Le nombre des aires à blé et les vestiges des anciennes terrasses peuvent aisément donner une idée de l'extention de ces cultures. On dénombrera pas moins de 13 aires à blé dans le périmètre de la réserve, et 23 si l'on considère la presqu'île dans son ensemble.

Cette mise en culture fut surtout le fait des propriétaires et cultivateurs fixés à Girolata, mais également des bergers niolins qui profitaient de leur séjour dans la plaine pour ensemençer les terres. Elle fut en outre à l'origine de nombreux conflits:

- Comme en témoigne notamment une requête du maire d'Osani auprès du Préfet, le 21 Décembre 1885:  
 "Depuis quelques jours, les gens du Niolo, commune de Casamaciolli, se permettent de venir travailler sur les champs qui appartiennent à mes administrés; les habitants de Girolata surtout sont au désespoir. Ils ne savent plus comment répondre à de pareils sujets qui, non contents de s'approprier le bien d'autrui, se réunissent par bandes à l'instar des anciens pirates jettent des cris d'épouvante et d'alarme au sein de cette pauvre population, et menacent de mort quiconque ose leur dire de ne pas cultiver la propriété des autres ..."
- En outre, il ne faut pas oublier les traditionnels conflits entre bergers et agriculteurs, à propos des dommages causés par le vagabondage du bétail dans les terres ensemençées.

### III.3 L'élevage.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, certains éleveurs niolins, nous l'avons vu, se fixent à Girolata; tandis que d'autres continuent à conduire leurs bêtes au fil des saisons dans la réserve. Chaque automne, ils se réinstallent dans leur cabanes de branchages.

A la fin du siècle, l'élevage va s'intensifier: les bergers sont plus nombreux, en contrepartie les troupeaux comptent moins de têtes. Des bergeries en dur remplacent les cabanes sommaires: en 1865, on ne compte que 6 cabanes dont 5 sont déjà qualifiées de bergeries (Elbo, Risatojo, Muraccio); elles se multiplieront rapidement par la suite.

REFERENCES

ANTIQUITE - MOYEN-AGE :

- ASCARI (M.) : "La corsica nell'Antiquità", Collana storica corsa, 1942.
- ANNALES DE BANCHERO : Podestat de Bastia au XVII<sup>e</sup> siècle; Publiées par l'Abbé LETTERON, in BSSHNC f.80-82, 1887.
- FILIPPINI (A.P.) : "Histoire de la Corse", chronique traduite en français par l'Abbé LETTERON, BSSHNC 1888.
- MORACCHINI-MAZEL (G.) : "Les églises romanes de la Corse", éditions Klincksiek, Paris 1967, t. II.

EPOQUES MODERNE ET CONTEMPORAINE :

- ALBITRECCIA (A.) : "Le plan terrier de la Corse au XVIII<sup>e</sup> siècle", P.U.F. 1942.
- ETTORI (F.) : "Inféodations et mise en culture des plaines corses aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles", Etudes Corses, nouvelle série, 2<sup>e</sup> trimestre 1955, n<sup>o</sup> 6.
- DE FRANCESCHI (J.) : "La communauté rurale corse à la fin de l'ancien régime= recherches sur l'occupation des sols", in Pieve et Paesi, "Communautés rurales corses", CNRS 1978, CH. III, page 79.

DOCUMENTS D'ARCHIVES :

- PLAN TERRIER : Rouleau n° 13, Domaine de Galeria, 1875.
- PLAN TERRIER : Volume IX - District de Calvi, Canton de Monte Grosso, Domaine De Galeria, An IV de la République.
- ANCIEN CADASTRE : Mis à jour en 1865 - Commune d'Osani, Canton d'Evisa =
  - = Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus.
  - = Feuilles du relevé cadastral sur le terrain, Section A de Girolata : feuilles A1, A2, A3, A5 et AB.
- SERIE Q (CONTENTIEUX) : 2Q27, 2Q30, 2Q31, 2Q32, 2Q33, 2Q34, 2Q35.
- SERIE O : BIENS COMMUNAUX d'Osani.
- FONDS IC 118.

CARTOGRAPHIE :

- Carte archéologique de la presqu'île de Scandola à l'époque romaine.
- Carte du partage de 1827 (2).
- Répartition de la propriété au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Carte économique de la presqu'île de Scandola au milieu du XIX<sup>e</sup> s.
- Relevé cadastral et parcellaire des sections A1, A2, A3, A5 et AB.

## Annexe I

CADASTRE 1865 : TABLEAU RECAPITULATIF, SECTIONS A5 ET AB (Com. d'Osani)

## Précisions concernant les propriétaires:

- 3 VEUVES/ = Marie Benedetti, à Cargese.  
= Marie Ceccaldi, à Evisa.  
= Marie Franchi, veuve Toussaint Ceccaldi, à Girolata.
- AUTRES/ = Ferdinand Ceccaldi, Inspecteur général de médecine à Evisa.  
= François Ceccaldi, Employé de l'Octroi à Marseille.  
= Pierre-François Ceccaldi, Gendarme à Vico.  
= Pascal Ceccaldi, Propriétaire à Evisa.  
= Xavier Subrini, Employé au canal de Suez.

En outre la Commune d'OSANI est propriétaire d'une petite parcelle de terrain dans la Section A5 (41,06 ares). Le fortin, quant à lui, appartient au domaine de l'Etat, régi par le Génie Militaire.

## LEGENDE :

- ★ Dans la Section AB = Girolata même.
- O Dans la Section A5 = Magasino.
- X Dans le reste de la Section A5.
- \* Maison du Fortin.

<u>8 CULT. à GIROLATA</u>	JARDIN	MAISON	BATIM.	VIGNE	TERRE	T. PLANTE	FOUR
Pierre-Marie Battini		★	★		=		★ $\frac{1}{4}$
Dominique Casanova		o o			=		
Antoine Versini	★	★					
Jean Ceccaldi		★					★ id.
Jean-Valère Battini	o	★			=		
Paul Battini		★			=		
Martial Ceccaldi	o	o	o		=		
Joseph Cardi		o					
<u>3 PRES à GIROLATA</u>							
Toussaint Ceccaldi †				o	=		
Dominique Ceccaldi		★		x	=	x	
Fortaleone Subrini	★	★ o		★			
<u>3 CULT. à CALACUCCIA</u>							
André Sabiani					=		
Mathieu Géronimi					=		
Joseph Negroni		★ $\frac{1}{2}$					
<u>2 BERGERS à CALACUCCIA</u>							
Vidal Girolami	★	★					★ id.
Dominique Negroni		★ $\frac{1}{2}$					★ id.
<u>3 VEUVES</u>							
Marie Benedetté					=		
Marie Ceccaldi		★					
Marie Franchi		★ ★	★				
<u>AUTRES</u>							
Ferdinand Ceccaldi	★	★ ★ *		x x	=	x x	★
François Ceccaldi			★		=		
Pierre-François Ceccaldi					=		
Pascal Ceccaldi					=		
Xavier Subrini					=		

## Annexe II

LES TOPONYMES

L'étude du réseau des toponymes, pour la plupart très anciens, est indispensable quant à l'évocation de la présence de l'homme, de son passage en un lieu donné.

Lorsqu'on essaie de percer leur mystère, lorsqu'on essaie de savoir pourquoi tel lieu porte tel nom, on s'aperçoit que les anciens n'ont rien laissé au hasard: en effet, la quasi totalité des toponymes traduisibles correspond à une réalité observable encore actuellement, à une caractéristique du lieu =

- Une particularité du relief de la région - Les roches du lieu-dit "Punta Rossa" sont rouges. "Iarghione" est un endroit connu pour ses énormes éboulis de cailloux, "A Sulana" un lieu exposé au midi, "L'Imbutu" une crevasse ayant la forme d'un entonnoir.
- Une particularité végétale - Au lieu-dit "Ficaccia" se trouvait un figier légendaire, à "L'Ogliastriccia" beaucoup d'oliviers sauvages.
- Des ouvrages dus à la main de l'homme - "Ponte", "Muraccio" ...

Le but de cette étude consiste à essayer d'une part de mettre en évidence une distribution thématique des toponymes, et d'autre part d'apporter quelques éclaircissements quant à leur origine.

LISTE DES TOPONYMES :

Punta pulinosa  
Risatojo  
Punta Scandula  
Muraccio  
Mucchietta  
Ponte  
Bascia Casgiu  
Sulana  
Gargali  
Isoletta di Gargali  
Punta Rossa  
L'Imbuto  
Ficaccia  
Petto a l'India  
L'India  
Canaletto  
Elbo  
Aresto  
Luscioli  
Centu Pelle  
Forno  
Cavone  
Quarcio  
Punta Libreria  
Punta Scalo<sup>ir</sup>  
Pentone  
Bardiola  
Isula Pentone  
Lesecche  
Bocca Caleggio  
Piazzili di Punta Rossa  
Spicu la Pila  
Pian l'Elba  
Capiggiola l'India  
Grassoletto  
Scoglio

Valle Fontanellu  
Vaccacago  
Scoglio Leviesecche  
Poggiolo Scandrajo  
L'Insecche  
Spicu Paoletto  
Valle Lunga  
Capu di Paoletto  
Capu di Porcilelli  
Valle di Vecchio  
Punta l'Oggello  
Bocca l'Andatu  
Capo Rosso  
Capiggiola Vabbia  
Isuletto  
Piazzile Scandula  
Valle Scandula  
Punta l'Impozzaccia  
Punta cala Moretta  
Capu all'Agola  
Capiggiola di Scandula  
Valle Ficaccia  
Scoglio Cala Moretta  
Punta Missoggio  
Cala Vecchia  
Valle Iarghione  
La Ghiaccia  
Bocca Bassa  
Punta et Serra Vaccaja  
Bocca Pumpiaja  
Pasciale et Valle Forno  
Capu Puppiaghia  
Punta Muchillina  
Punticellu  
Isolu di Porri  
Punta Palazzu  
Cavone

Cala di l'Oro

Garganellu

Grotta d'u Turcu

Grotta d'u Vecchiu Marinu

Cala d'Alivu

Insecca

Cala Maio

A Gattaghia

L'Ogliastriccia

U Ficu

U Puntone

Cala d'u Pastore

Punta di Loga

Grande Piaghja

\*\*\*\*\*

REPARTITION THEMATIQUE DES TOPONYMES : en chiffres absolus et pourcentages.

- Configuration du terrain -----	37	-----	42 %
- Travaux des hommes -----	11	-----	12,5 %
- Végétaux -----	9	-----	10 %
- Animaux -----	8	-----	9 %
- Légendes -----	4	-----	4,5 %
- Divers -----	19	-----	22 %

Viennent en tête les toponymes relatifs à la configuration du terrain. Ils sont de 2 sortes:

- = soit il s'agit de qualificatifs donnant une vue imagée du lieu - "Missoggio", Centu Pelle, "L'Imbuto", "Capu Rosso".
- = soit de toponymes relatifs aux accidents de terrain et plus particulièrement ceux qui tiennent aux rochers, pics, passages escarpés ou étroits - "Scogliu", "Cavone", "Aresto", "Insecche", "Pentone" ...

En deuxième position viennent les toponymes se référant aux travaux des hommes ("Ponte", "Forno"), à l'aménagement des terrains plantés, à leurs clotures. Ces termes révèlent le caractère dominant du pastoralisme sur l'agriculture: les lieux-dits "Piazzili", "Pasciale", "Valle Vaccaja", "Cala d'u Pastore" évoquent cette prédominance, alors que seul le mot "Muraccio" pourrait suggérer la présence de cultures soutenues par un mur de ravallement.

En troisième position viennent les toponymes empruntés aux végétaux, surtout sauvages: "U Ficu", "Ficaccia", "Quarcio", "Punta Mucchilina", c'est-à-dire mauvais figuier, chêne et ciste.

Les toponymes relatifs aux animaux suivent de très près. A l'exception d'une référence aux porcs, ils concernent surtout les animaux sauvages comme l'aigle ("L'Agola").

Le dernier thème se réfère à certaines légendes, remontant probablement à l'époque des invasions mauresques.

Les toponymes intraduisibles ou abstraits ont été regroupés dans la catégorie DIVERS: la mémoire des hommes semble avoir perdu les raisons qui ont présidé à leur attribution.

Il est intéressant de remarquer que les toponymes relatifs à l'eau et en particulier aux sources, généralement valorisées, sont inexistantes. De même ceux relatifs à l'église et à la religion. Cette absence est très significative, étant donné que la terre de Scandola n'a été fréquentée, de tous temps, que par des bergers nomades et n'a jamais accueilli de population fixe: donc pas de village, aucun lieu de culte.

#### ESSAIS D'INTERPRETATION :

Beaucoup de ces toponymes restent une énigme quant à leur origine et parfois même quant à leur traduction: "Sti nomi so stati dati da l'anziani", et cela remonte si haut que les raisons qui furent à l'origine de la plupart de ces noms, sont sortis de la mémoire collective.

Cependant, les renseignements recueillis auprès des bergers de Girolata, permettent de lever le voile sur certaines appellations, notamment en ce qui concerne l'origine du mot Scandola: à Girolata, on appelait "Scandule" les chutes de bois; de ce fait, les anciens auraient pu appeler la presque île ainsi à cause de la configuration très particulière de ses falaises - orgues rhyolithiques en formation, pourraient laisser penser à l'entassement des déchets après le débitage des bûches.

En outre, on peut aisément constater que l'imagination a tenu une place très importante dans la formation de certains toponymes:

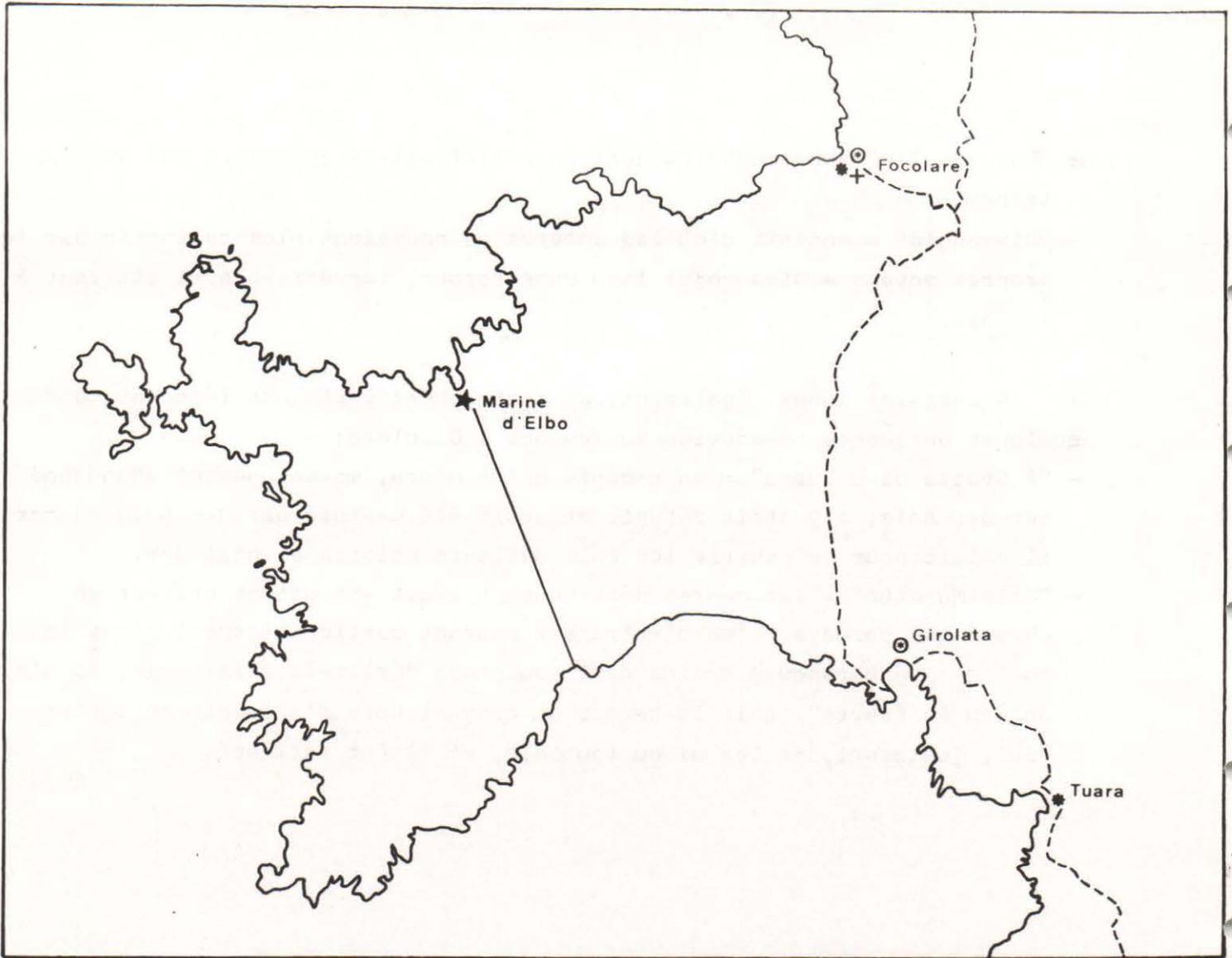
- "Punta Pulinosa" = endroit fréquenté par un très grand nombre d'oiseaux - A pulina: excrément d'oiseau.
- "Risatojo" = plantes piquantes que l'on trouve fréquemment en ce lieu (Riza)
- "Punta Libraria" = pointe dont la configuration de la roche fait penser à l'empilement de livres.
- "Spicu la Pila" = cuvette naturelle creusée dans le rocher, tel un évier.

\*\* En ce qui concerne les toponymes côtiers, cf. l'étude de FELICI J.M. "l'homme et la mer à Scandola".

- "Centu Pelle" = Promontoire dont le relief plissé ressemble aux amas de tripes.
- "Missoggio" = endroit d'où les chèvres ne pouvaient plus ressortir par leurs propres moyens - Missoghju: lieu sans retour, impraticable et attirant à la fois.

A certains lieux, également, sont attachées certaines légendes dont quelques personnes se souviennent encore à Girolata:

- "A Grotta di u Turcu" = on raconte qu'un maure, momentanément abandonné par ses amis, s'y était réfugié et avait été capturé par des bergers car il volait pour se nourrir les épis de leurs maigres plantations.
- "Cala Muretta" = les maures débarquèrent à cet endroit et prirent en chasse les bergers. L'un d'entre eux courant particulièrement vite, le chef des barbaresques décida de l'épargner: "Celui-là laissez-le, il n'a pas eu la fièvre". Mais le berger se croyant hors d'atteinte répondit: "Oui, justement, je les ai eu toutes!", et il fut rattrapé.



CARTE ARCHEOLOGIQUE DE LA PRESQU'ÎLE  
DE SCANDOLA A L'EPOQUE ROMAINE :

- ★ Centre d'habitat principal
- ⊙ Noyau principal d'habitat
- ✱ Noyau élémentaire d'habitat
- + Eglise antique
- - - Chemin de Girolata à Galeria : route antique
- Limite de la Réserve



AVANT LE PARTAGE DE 1827



TERRITOIRE DE SIA - Indiqué par Mr le Maire d'Evisa



TERRITOIRE DE GALERIA - Indiqué par les Maires du Canton du Niolo



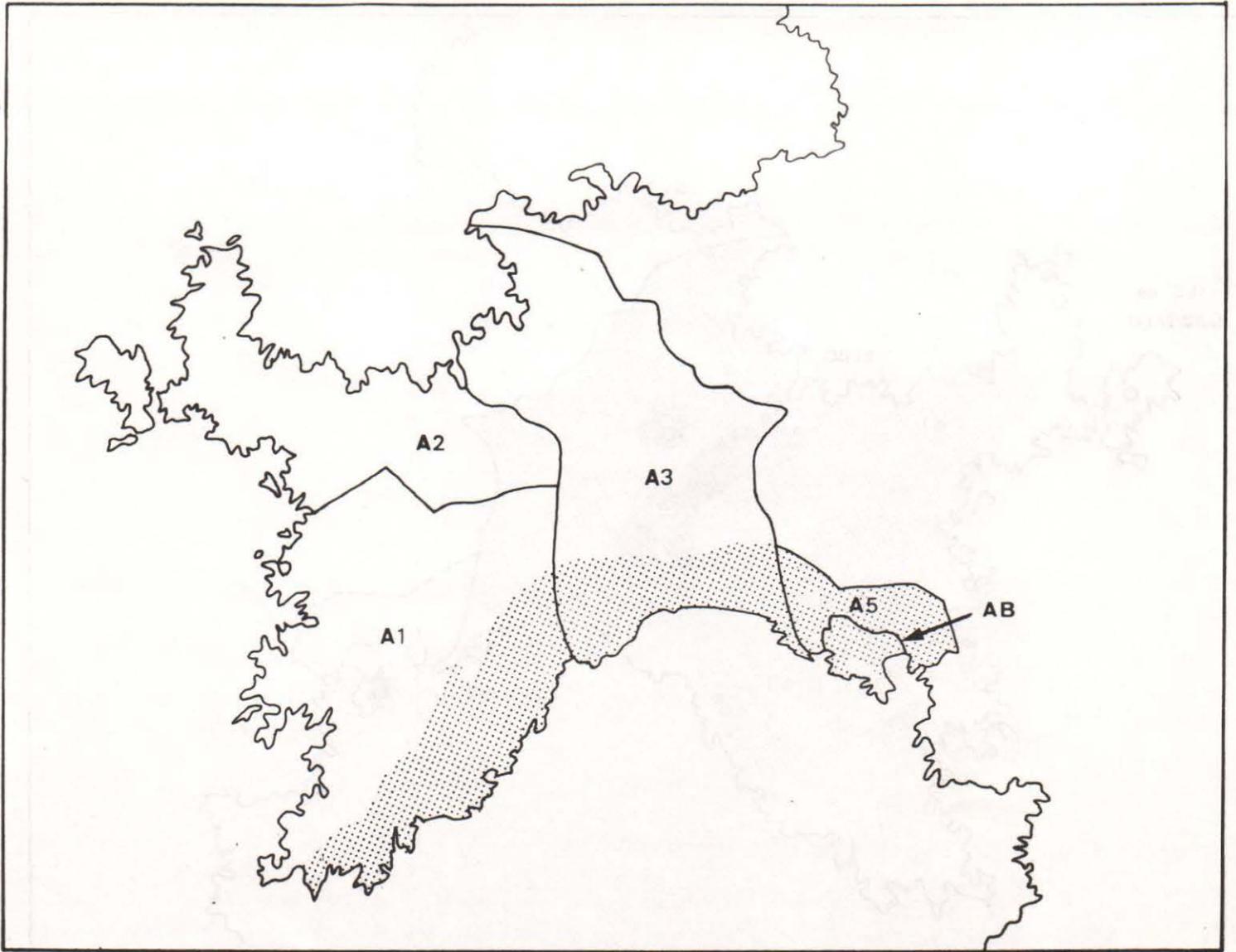
APRES LE PARTAGE DE 1827



TERRITOIRE DE SIA - Assigné aux communes d'Evisa et Otta



TERRITOIRE DE GALERIA - Assigné aux 5 communes du Niolo

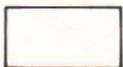


## REPARTITION DE LA PROPRIETE AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE

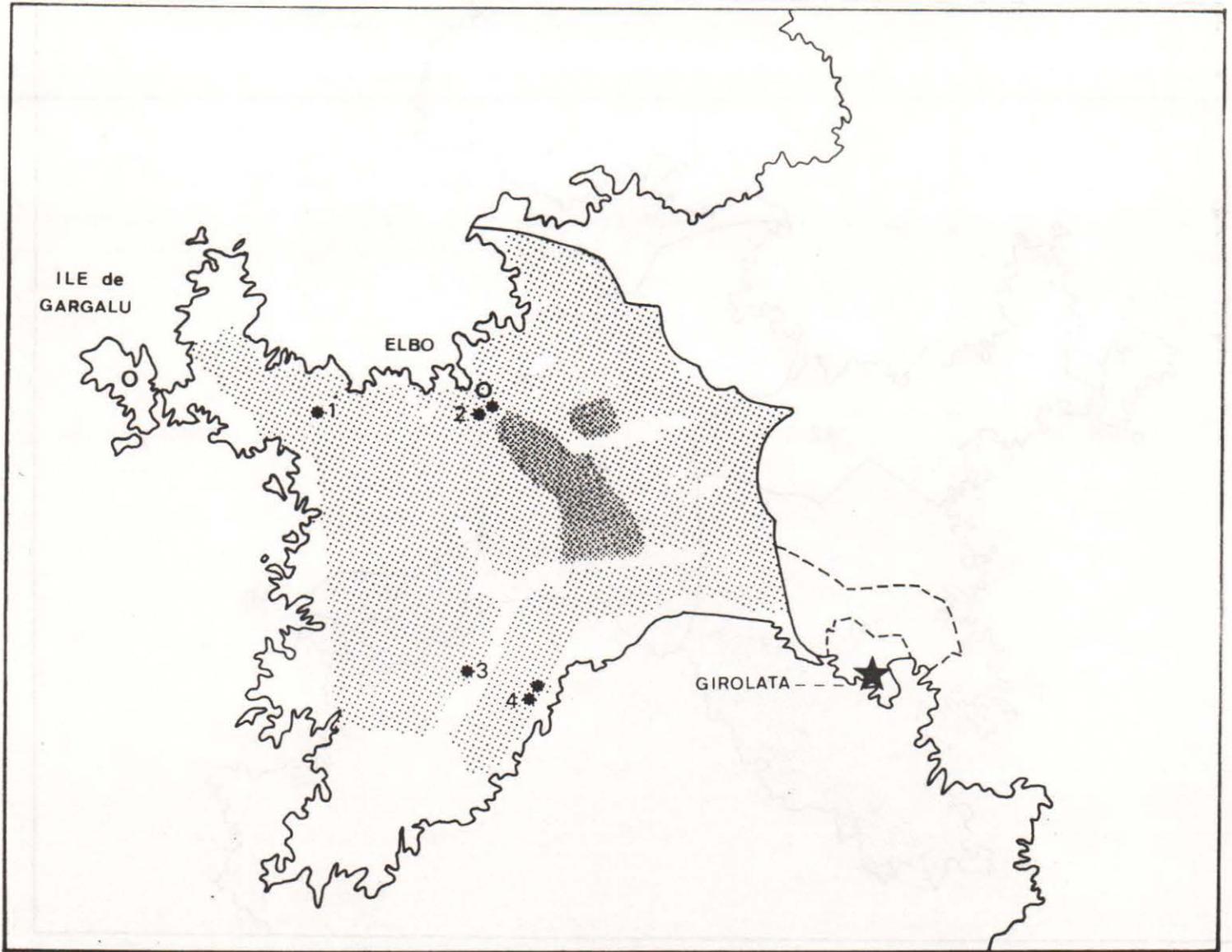
(Sections du Plan Cadastral 1865)



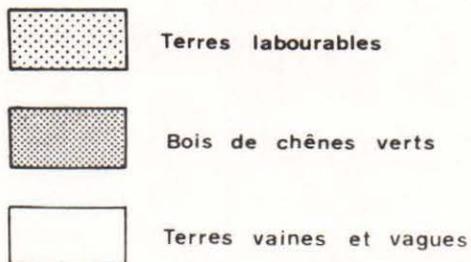
Limites de la propriété privée



Propriété collective des communes du Niolo



CARTE ECONOMIQUE DE LA PRESQU'ILE AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE



- 1 \* CABANE de SULANA
- 2 \*\*\* BERGERIE de l'ELBO - II CABANES
- 3 \* BERGERIE de MURACCIO - I CABANE
- 4 \*\*\* BERGERIE de RIZZATOJO - II CABANES

